



L'EXPERTISE AU SERVICE DES GENS

L'aide juridique de Montréal-Laval



Le CCJM

Crée en 1973, la mission du CCJM est de fournir des services juridiques de qualités aux residents admissible de Montréal et Laval, le tout, selon les disposition de la Loi sur l'aide juridique et la prestations de certains autres services juridiques.



Notre Mission

Justice pour tous

Assurer l'accès à la justice pour toutes les personnes admissibles à l'aide juridique.

Représenter et renseigner

Fournir des services de conseil et de représentation devant les tribunaux ainsi qu'informer les personnes admissibles de leurs droits et obligations en développant des programmes d'informations.

Faire évoluer le droit

Favoriser l'évolution du droit et contribuer à l'amélioration du système de justice pour tous par la qualité de ses services professionnels et de son expertise quant aux conditions sociales, économiques et juridiques de sa clientèle.


Nos bureaux

- ✓ 1 bureau en droit multisectoriel à Laval
- ✓ 6 bureaux civils à Montréal
- ✓ 1 bureau criminel et penal
- ✓ 1 bureau en droit de la jeunesse
- ✓ 1 bureau en droit de l'immigration
- ✓ 1 bureau en droit de la santé
- ✓ Le service provincial de garde téléphonique

Notre équipe d'avocat est composée de plus de 130 avocats.



Quelques faits:

- ✓ 72 343 demandes d'aide juridique ont été traités en 2023-2024
 - ✓ 23 042 appels téléphoniques logés au service provincial de garde téléphonique
 - ✓ 1 159 demandes traitées de victim de violence conjugale ou de violence sexuelle
- 

Nos services

- ✓ Droit familiale, incluant le service de SAH
- ✓ Droit du logement
- ✓ Droit criminel, penal et carceral
- ✓ Protection de la jeunesse
- ✓ Droit de l'immigration
- ✓ Droit administratif (CNESST, SAAQ et IVAC)
- ✓ Droit de la santé
- ✓ Droit civil


L'admissibilité à l'aide juridique

Il y a deux composantes à l'admissibilité, soit:

- ✓ L'admissibilité financière
- ✓ La couverture du service

Couverture du service juridique

La loi prévoit qu'il y a des services:

- ✓ Nommément couvert
 - ✓ Discrétionnaire
 - ✓ Non couvert/Nommément exclus
- 

Effet de l'acceptation de la demande de l'aide juridique:

Le requérant est dispensé du paiement des :

- ✓ Honoraires judiciaires et extrajudiciaires d'un avocat;
- ✓ Déboursés de cour, y compris ceux exigibles par le gouvernement du Québec, et de tous droits qu'un officier de la publicité des droits perçoit;
- ✓ Honoraires de tout huissier ou de tout sténographe qui exerce ses fonctions pour le compte de ce bénéficiaire;
- ✓ Honoraires et des frais des experts qui, avec l'autorisation préalable du directeur général, agissent pour le bénéficiaire (Loi, art.5).

À savoir:

La demande d'aide juridique est rétroactive à la date de demande du rendez-vous ou la demande du service.

Le requérant admissible peut avoir le choix entre:

- ✓ Un avocat permanent de l'aide juridique
- ✓ Un avocat de la pratique privée qui accepte les mandats d'aide juridique

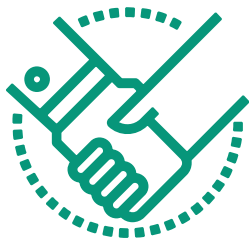
Si le requérant choisit de prendre un avocat de pratique privée, il peut prendre son rendez-vous pour évaluer son admissibilité avant ou après d'avoir trouvé son avocat.

Un changement d'avocat peut se faire en tout moment en cours de mandat.

Quand recourir à l'aide juridique?

Nos enjeux

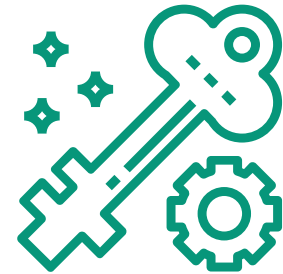




ENGAGEMENT



FIERTÉ



ACCESSIBILITÉ

aidejuridiquemontreal.ca
